



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19084630

le,

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

17 JUIN 2019

Greffe Le greffier

N° d'entreprise : 0421 616 339

Nom

(en entier) : LUBRIGROUP

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de l'Est 17 à 4800 Verviers

Objet de l'acte : Dépôt d'un projet de fusion

Verviers, le 18 mai 2019

Suivant l'article 719 du code des sociétés.

Les deux parties suivantes ont convenu de fusionner :

-) LUBRI GROUP (n° d'entreprise BE 0421.616.339)

Siège social : Rue de l'Est 17 à 4800 Verviers

représentée par son administrateur délégué, la BJ SA (qui est représentée par son administrateur, Monsieur Beaujean Christian, demeurant à Réfawtay 24 à 4860 Cornesse)

Objet social : l'achat, la vente, la fabrication, l'importation et l'exportation, l'agence, la représentation sous toutes ses formes, le placement, l'entretien des matériels et produits se rapportant à la lubrification, à l'anticorrosion, à la désinfection, au nettoyage et à l'anti-pollution, ainsi que les différents articles et appareils se référant au domaine hospitalier et des installations sportives et de loisirs... (l'objet social complet se trouve dans l'annexe "A")

ET

-) BJ Sports (n° d'entreprise BE 0894.340.394)

Siège social : Rue de la Costale 92 à 4300 Waremmes

représentée par son gérant, Cornet Marie-Louise (demeurant à rue de la Costale 92 à 4300 Waremmes)

Objet social :

1. la vente de produits détergents et/ou désinfectants et autres produits spéciaux relatifs à la lubrification, à l'anticorrosion ainsi que tout produit ou service de lutte contre la pollution, les infections, les souillures également tous matériels et machines destinés à l'entretien en général.

2. la vente, le placement, étude, recherche et entretien dans le domaine ci-avant, ainsi que dans la technique des appareils de dosage et de distribution des produits susévoqués et également tout ce qui concerne le matériel, les équipements des sportifs et les diverses fournitures se rapportant au domaine des installations sportives et de loisirs.

3. Le commerce de gros et/ou de détail de piscines, d'accessoires de piscine, d'installation, d'équipement, de même que de tous produits chimiques et autres destinés à l'entretien des piscines et au nettoyage de celles-ci.

4. La création, implantation, aménagement et entretien de plaines de jeux et de sport, terrasses, jardins et parcs, tous travaux de plantation et de revêtement spéciaux pour terrains de sport ; le placement de clôtures et palissades de tous types.

5. -Le commerce sous toutes ces formes, en ce compris la vente, l'achat, l'exportation et l'importation, la location, de tout matériel ou véhicule de loisirs (à moteur ou non) relativement à l'exercice de tous sports et toutes activités et manifestations sportives, ainsi que de toutes pièces et accessoires ; l'entretien, atelier de réparation (la carrosserie), la peinture et la préparation de tous matériels et véhicules.

-la vente, l'achat, la création, la fabrication, la réparation de tous articles et services utiles liés aux activités de la société et l'équipement de la personne en général, notamment vêtements, chaussures et accessoires liés à l'exercice des activités sportives.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

6. - l'exploitation de fitness, de centres paramédicaux associés au fitness, de centre de relaxation, cours communs, l'organisation d'événements, la vente, l'achat (en gros ou au détail) de produits de soins du corps et de beauté, de produits à usage sportif et paramédical.

7. - l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces à usage de salons de thé, cafétérias, restaurants, tavernes, ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces.

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation (en gros ou au détail) de toutes boissons généralement quelconques, tant alcoolisées que non alcoolisées, et entre autres: bières, vins, eaux, cafés, jus de fruits, et caetera;

- la vente, la préparation et la distribution en gros et en détail de toute denrée alimentaire et notamment de tous plats cuisinés de restauration, buffet froid, plats à emporter, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie et autres produits alimentaires de restaurants et de salons de thé, à l'exception de l'activité de traiteur.

8. - La société pourra également effectuer le management de sportifs, toutes activités d'organisation d'événements, soirées, incentive, réception, ainsi que toutes activités de décoration, de loisirs ou professionnelle, l'organisation et la dispense de cours, démonstrations, animations et stages, recyclages, formations pour personnes privées ou pour des sociétés.

- Toutes fonctions de consultance et/ou de service, la formation, l'expertise technique et l'assistance, liées aux domaines précités ainsi qu'organiser toutes conférences, réunions ou séminaires en rapport directement ou indirectement avec son objet social. La société pourra également réaliser et publier toutes enquêtes, études et analyses dans ces domaines.

9. La société a également pour objet toutes activités de marketing et de graphisme et dans ce cadre elle pourra créer et exploiter tout concept, image, logo et publication, faire de la mise en page, de l'édition, de l'impression et de l'imprimerie, nécessaire à l'exercice de son objet social. La commercialisation (en gros ou au détail), l'importation, l'exportation, la distribution, le service après-vente de tous types de matériels et de services, de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites, destinés à toute industrie et/ou administration publique ou privée.

10. La société pourra en outre réaliser l'achat, la transformation, la vente, la distribution, la location, l'échange, l'import, l'export, la livraison et l'installation, l'entreposage de tout matériel, matières premières et mobilier pouvant servir et nécessaire à son activité et à l'organisation d'événements de toutes natures, et des procédés produits et méthodes ayant un rapport avec son objet social, ainsi que la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet. Elle pourra notamment prendre, acquérir, exploiter ou concéder tous brevets, licences, marques de fabrique ou procédés de fabrication relatifs à son objet.

11. L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

12. - La société peut effectuer directement ou indirectement toutes activités d'intermédiaire, de mandataire, de prestations financières, commerciales, techniques, administratives ou sociales pour compte de tiers en rapport avec son objet social.

- la prestation de service de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans ce domaine ou dans tout autre domaine au sens le plus large qui soit, la représentation, la promotion et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial.

- La représentation commerciale, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens de quelque nature que ce soit ; le commerce et le négoce international des tous produits.

13. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports. La société peut faire ces opérations en nom et compte propre, mais aussi au nom et/ou pour compte de ses membres, et même pour compte de tiers, notamment à titre de commissionnaire.

14. - La société a également pour objet sur le plan civil, et pour compte propre : toutes opérations immobilières généralement quelconques, dans le sens le plus large, notamment l'achat, la vente, l'échange, le lotissement, la construction, l'aménagement, la promotion, la transformation, la division horizontale et verticale, la mise sous le régime de la copropriété, la viabilisation, l'exploitation et la mise en valeur ainsi que la location, la sous-location, le leasing, la cession de bail et la gestion d'immeubles bâtis ou de terrains et de meubles, la mise en valeur et la gestion de tous biens immeubles et en général l'exécution de toutes opérations immobilières, l'étude et l'exécution de toute opération en relation avec tout droit immobilier par nature, par incorporation ou par destination.

- La société pourra, uniquement pour son compte propre, acquérir, détenir et gérer un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, matières premières et devises étrangères à titre permanent ou provisoire, actions, titres de créances ou instruments financiers, leur gestion, mise en valeur, leur cession par vente, apport, transfert ou autrement.

15. - Sous réserve des dispositions légales et réglementaires relatives à l'épargne publique, la société peut recevoir, emprunter, accorder des emprunts, garantir des engagements de tiers, notamment et non exclusivement de ses filiales. Elle peut constituer des garanties personnelles et réelles au profit de tiers, personnes physiques ou morales.

- Le financement, sous toutes formes, de toutes entreprises ou opérations de tiers au moyen de prêts et de crédits, de caution, d'aval, ou de garantie généralement quelconque, même hypothécaire et en général de toutes opérations financières au sens large, sauf si elles sont réservées par la loi aux banques, sociétés de bourse ou aux organismes de crédits.

-L'acceptation et l'exercice de mandats de gérant, d'administrateur, de liquidateur et de membre de comité de direction dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

La société peut réaliser son objet social en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Le cas échéant, elle se conformera pour telle ou telle activité à la loi réglementant l'accès à la profession. La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation. Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

Les deux parties ont convenu de :

A) procéder à une fusion par réunion de 100% des actions en une main :

Les deux parties vont soumettre le projet de fusion à l'assemblée générale. Étant donné que LUBRI GROUP possède 100% des actions de la BJ SPORTS, une fusion par absorption peut être réalisée. Celle-ci se fera en annulant/supprimant les actions/participations de BJ SPORTS dans le bilan de LUBRI GROUP et en incluant/reprenant aussi tous les avoirs et toutes les dettes de la BJ SPORTS. Les bilans au 31/03/2019 serviront de base pour la fusion.

LUBRI GROUP possédant 100% des actions, aucune indemnité ne sera due.

Immédiatement après la réalisation de la fusion, l'activité complète peut être poursuivie par la société absorbante.

Il n'existe pas d'actions ayant des droits spécifiques. Aucune indemnité n'est prévue pour les membres du conseil d'administration.

B) Objectifs

Comme la BJ SPORTS est complètement tenu par LUBRI GROUP, la structure actuelle n'a plus de raison d'exister. Nous voulons surtout clarifier et simplifier la situation. Ceci va avoir plusieurs impacts très positifs pour la société absorbante : une seule comptabilité, des honoraires moins élevés, du temps de gestion moins élevés etc.

Beaucoup de travail administratif est inutilement doublé.

Au vue de la nouvelle législation du 01/05/2019 du code des sociétés, nous profitons de plus de l'occasion pour actualiser nos statuts et notamment aussi l'objet social de la société LUBRI GROUP.

Nouvel objet social prévu :

1. l'achat, la vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, l'agence, la représentation sous toute ses formes, de produits, de matériels se rapportant à la lubrification, à l'anticorrosion, à la conservation, ainsi que tout produit ou service de lutte contre la pollution, les infections, les souillures, ainsi que les différents articles et machines se référant aux domaines de la lubrification, filtration, régénération, désinfections, nettoyages de tous types ainsi que l'entretien et la réparation de ces machines.

2. la vente, le placement, étude, recherche et entretien dans le domaine ci-avant, ainsi que dans la technique des appareils de dosage et de distribution des produits susévoqués et également tout ce qui concerne le matériel, les équipements et les diverses fournitures se rapportant à nos activités.

3. Le commerce de gros et/ou de détail, d'accessoires, d'installation, d'équipement, de même que de tous produits chimiques et autres destinés à l'entretien et au nettoyage de celles-ci.

4. La création, implantation, aménagement et entretien de plaines de jeux et de sport, terrasses, jardins et parcs, tous travaux de plantation et de revêtement spéciaux pour terrains de sport ; le placement de clôtures et palissades de tous types.

5. Le commerce sous toutes ces formes, en ce compris la vente, l'achat, l'exportation et l'importation, la location, de tout matériel ou véhicule de loisirs (à moteur ou non) relativement à l'exercice de toutes activités et manifestations, ainsi que de toutes pièces et accessoires ; l'entretien, atelier de réparation (la carrosserie), la peinture et la préparation de tous matériels et véhicules.

-la vente, l'achat, la création, la fabrication, la réparation de tous articles et services utiles liés aux activités de la société et l'équipement de la personne en général, notamment vêtements, chaussures et accessoires.

-la vente, l'achat, la réparation, la gestion, le conseil, l'édition, l'exploitation de matériels et programmes dans les domaines informatique, bureautique, électrique et de télécommunication.

6. -l'exploitation de fitness, de centres paramédicaux associés au fitness, de centre de relaxation, cours communs, l'organisation d'événements, la vente, l'achat (en gros ou au détail) de produits de soins du corps et de beauté, de produits à usage sportif et paramédical.

7. La société pourra en outre réaliser l'achat, la transformation, la vente, la distribution, la location, l'échange, l'import, l'export, la livraison et l'installation, l'entreposage de tout matériel, matières premières et mobilier pouvant servir et nécessaire à son activité et à l'organisation d'événements de toutes natures, et des procédés produits et méthodes ayant un rapport avec son objet social, ainsi que la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet. Elle pourra notamment prendre, acquérir, exploiter ou concéder tous brevets, licences, marques de fabrique ou procédés de fabrication relatifs à son objet.



8. L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

9. -La société peut effectuer directement ou indirectement toutes activités d'intermédiaire, de mandataire, de prestations financières, commerciales, techniques, administratives ou sociales pour compte de tiers en rapport avec son objet social.

-la prestation de service de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans ce domaine ou dans tout autre domaine au sens le plus large qui soit, la représentation, la promotion et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial.

-La représentation commerciale, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens de quelque nature que ce soit ; le commerce et le négoce international des tous produits.

10. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports. La société peut faire ces opérations en nom et compte propre, mais aussi au nom et/ou pour compte de ses membres, et même pour compte de tiers, notamment à titre de commissionnaire.

C) Comptabilité :

Le 1 avril 2019 a été prévue comme date pour la fusion.

D) Publication ;

Les parties publient le présent projet de fusion auprès du tribunal de commerce.

LUBRI GROUP

représentée par son administrateur délégué, la BJ SA (qui est représentée par son administrateur, Monsieur Beaujean Christian, demeurant à Réfawtay 24 à 4860 Cornesse)

BJ SPORTS

représentée par son gérant, Cornet Marie-Louise (demeurant à rue de la Costale 92 à 4300 Waremme)